



Union des Sports Fléchois

(Agrément secrétariat d'état à la jeunesse et aux sports n°72 S 415)

Déclaration préfectorale du 14 juin 1976

Siège social - Hôtel de Ville - La Flèche 72200

Siret n° 38825177900012

Le 26 février 2025

Émetteur :

Monsieur Jean Marc TURGNÉ,
Président de l'UNION DES SPORTS FLECHOIS

Destinataires :

Les 1723 licenciés des 10 Sections de l'USF (au
16 décembre 2024)

Note interne n° 01-2025

Objet : Courrier d'information pour nos licenciés de nos 10 Sections sur la situation de l'association omnisport Union des Sports Fléchois (U.S.F.)

I/ Rappel

L'Union des Sports Fléchois est une association loi 1901 créée en 1976.

Elle se compose de 10 sections sportives différentes : Badminton, Basket-ball, Canoë-Kayak, Gymnastique, Handball, Natation, Rugby, Sport adapté, Tennis de table et Volley-ball.

Le rôle de l'USF est d'assurer la gestion des finances générales, des salarié(e)s entraîneur(e)s et des activités sportives et extra sportives. Il est également en relation avec les instances officielles.

II/ Situation

L'année 2024 année olympique, selon nos statuts, les bureaux des 10 Sections et celui de l'omnisport ont dû être renouvelés. Les 10 Sections ont pu le réaliser sans problème particulier, ce qui a permis de redémarrer sereinement leur saison sportive 2024/2025.

Lors de l'assemblée générale ordinaire de l'USF du 28 juin 2024, la constitution du comité directeur de l'USF a pu être réalisé mais pas celui du comité exécutif. Le comité exécutif qui devait être constitué d'un président(e) général, d'un vice-président(e) général, d'un trésorier(e) et d'un(e) secrétaire. Il peut être complété d'un trésorier(e) adjoint et d'un(e) secrétaire adjoint.

Cette situation a pu être régularisée durant l'été 2024 lors de l'assemblée générale extraordinaire du 02 septembre 2024. Toutefois, ces postes repris par des bénévoles volontaires ne s'engageaient que pour 1 saison.

Cette situation étant connue et malgré de nombreuses réunions de travail durant l'automne, aucune solution n'a pu être trouvée pour assurer la direction de l'association au-delà de cette année transitoire.

Le comité directeur réuni le 12 décembre 2024 a donc décidé de dissoudre l'association omnisport USF.

Il est à noter à ce stade que les 10 Sections sont en cours de création des nouvelles associations sportives autonomes.

Le comité exécutif de l'USF et les comités directeurs de chaque section mettent tout en œuvre pour que ces modifications soient réalisées dans les meilleures conditions.

Les 10 nouvelles associations prendront prochainement le relais des sections de l'USF pour assurer à tous les sportifs la poursuite de la pratique de leur sport favori.

Le Président
Jean-Marc TURGNÉ